



MAIRIE DE CHANAC

Délibération n° 2023\_005

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six janvier,**

Le Conseil Municipal de la Commune de Chanac (Lozère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Philippe ROCHOUX, Maire.

10 Présents : Catherine BOUTIN, Claire CORDESSE, Colette CROUZET, Florence FERNANDEZ, Jérôme JACQUES, Noël LAFOURCADE, Annick MALAVIOLLE, Manuel PAGES, Philippe ROCHOUX, Lydie ROUJON.

4 Absents excusés : Marie-José GUILLEMETTE ayant donné pouvoir à Noël LAFOURCADE, Vincent LACAN ayant donné pouvoir à Manuel PAGES, Manuel MARTINEZ ayant donné pouvoir à Claire CORDESSE, Philippe MIQUEL ayant donné pouvoir à Philippe ROCHOUX.

1 Absent : Christian MOLANDRE.

Secrétaire de séance : Catherine BOUTIN.

### **Objet : Tarifs cantine UEMA**

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022\_146 actant la signature d'une convention avec le Clos du Nid au titre de la création d'une Unité d'Enseignement Maternelle Autisme au sein de l'école publique de Chanac.

Il invite l'assemblée à formaliser les tarifs des repas applicables à l'UEMA tant pour les enfants que pour les professionnels du médico-social.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**FIXE** le prix des tarifs des repas comme suit :

- enfants : 4,00 €
- adultes : 6,50 €

**PRECISE** que la facturation interviendra mensuellement.

|   |   |
|---|---|
| La secrétaire de séance,<br>Catherine BOUTIN  | Le Maire,<br>Philippe ROCHOUX   |
|  |  |